



Résiliation de bail locatif établi à deux noms

Par **huissier**, le **24/01/2014** à **16:57**

Un contrat de location établi au départ au nom de 2 concubins dont l' un d'eux à quitte le logement depuis plusieurs années, peut il être valablement résilié s'il est uniquement délivré à l'occupant restant? Mon locataire conteste la résiliation pour ce motif.
merci pour votre aide.

Par **JuLx64**, le **24/01/2014** à **17:41**

Le concubin qui a quitté les lieux vous en a-t-il averti d'une quelconque manière ?

Par **huissier**, le **26/01/2014** à **19:25**

Non,la colocataire ne nous a jamais prévenus de son départ. Nous avons appris longtemps après que notre locataire avait un nouveau conjoint et des enfants à l'étranger. Il n'occupe notre logement que pour des séjours professionnels en France.

Par **JuLx64**, le **26/01/2014** à **19:51**

Dans ce cas votre congé ne vaut que pour le colocataire à qui vous l'avez envoyé, mais il n'est pas nul pour autant, l'autre colocataire, et elle seule, pourrait demander à continuer à bénéficier du bail, mais d'après ce que vous décrivez cela me semble assez peu probable.